

ESPACE VIDÉO DE LA LUDOTHÈQUE

CHARTRE DE L'UTILISATEUR

Un espace jeux vidéo est proposé à la ludothèque.

La fréquentation de cet espace dédié à l'utilisation sur place des jeux, est accessible gratuitement aux usagers adhérents ou non, âgés d'au moins 8 ans, et soumise à la signature de la présente charte, et, pour les mineurs, à une autorisation parentale.

En dessous de cet âge, les enfants doivent être accompagnés pendant toute la durée du jeu.

- ✍ L'accès aux consoles est possible aux heures d'ouverture de la ludothèque.
- ✍ L'utilisation de ces consoles est accessible uniquement sur réservation - par téléphone, par mail ou sur place – si l'espace est disponible, et, au plus, une semaine à l'avance. Au-delà de 15 mn de retard la réservation est annulée et la place pourra être attribuée à un autre joueur.
- ✍ Les sessions sont limitées à 1 heure par jour et par joueur.
- ✍ Le choix des jeux sera soumis à la limitation d'âge légal (PEGI) indiqué sur la jaquette du jeu.
- ✍ Le personnel de la ludothèque est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations nécessaires sur les consoles en cas de problèmes techniques.
- ✍ Les usagers ne sont pas autorisés à utiliser leur propre matériel.
- ✍ Le port des casques est obligatoire.
- ✍ L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la ludothèque, et à faire bon usage du matériel prêté.
- ✍ Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal qui devra le remplacer à sa valeur d'origine ou par du matériel neuf.

Le personnel de la ludothèque se réserve le droit d'interrompre le jeu en cas de comportement excessif ou de non-respect des règles, voire d'interdire l'accès à l'espace jeux vidéo temporairement ou définitivement à un usager.

- ✍ Il est formellement interdit de manger et de boire dans l'espace

La signature de cette charte est valable un an et reconductible sans limite de durée.

Brive-la-Gaillarde, le

Signature de l'utilisateur

Pour le Maire
La Conseillère Déléguée

Anne COLASSON
